

**Affaire suivie par :**

Xavier JOURDAIN – Président de la CNA Slalom  
Tél. : 06 14 56 05 14 - Mail : [xjourdain@ffck.org](mailto:xjourdain@ffck.org)

A Mantes la Jolie, le 13 novembre 2014.

**Destinataires :**

Athlètes participants à l'animation nationale slalom

Clubs FFCK, Entraîneurs...

## OBJET : INFORMATIONS SUR LES LISTES N2 POUR LA SAISON 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons les points du règlement national slalom qui conditionnent l'établissement des listes N2 pour la saison 2015.

## Règlement national

### Article RP 68 - Accès

Lors des dates définies en début de saison en fonction du calendrier national, une nouvelle liste d'athlètes N2 est établie à partir du classement national. Une date est placée à l'issue de la saison sportive, et une autre en milieu de saison. Les quotas et les dates sont précisés en annexe.

## Annexes du règlement

### Annexe 4 : Les conditions d'accès et prérequis aux différentes animations nationales

*En référence à la section 3 « Les différentes compétitions et classements »*

Les conditions d'accès et prérequis aux différentes animations interrégionales et nationales aux dates des montées descentes sont les suivantes :

- Pour tous les niveaux : être au classement national avec un minimum de quatre courses.
- Pour tous les N1 : avoir au moins deux courses nationales qui entrent dans les quatre courses comptant dans le classement du compétiteur.

### Annexe 6 : Conditions d'accès à l'animation N2

#### 6.1. Dates de mise en listes N2 :

*En référence à l'article RP 68.*

Les quotas N2 2014 seront applicables au 2 Janvier 2014, en regard du classement national au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- Mise en liste intermédiaire : Il n'y aura pas de mise en liste intermédiaire en 2014, (Stabilité du classement national).
- Mise en liste en fin de saison : la mise en liste en fin de saison 2014 se fera au **10/11/2014**, à l'issue de la coupe d'Automne.

Au 2 janvier 2014, les cadets 1 rentrant dans le quota N2 seront automatiquement ajoutés au circuit N2.

#### 6.2. Quotas N2 :

*En référence à l'article RP 68.*

| Bateaux      | Dames      | Hommes     | Mixte     |
|--------------|------------|------------|-----------|
| K1           | 110        | 210        |           |
| C1           | 25         | 95         |           |
| C2           | 8          | 32         | 12        |
| <b>TOTAL</b> | <b>143</b> | <b>337</b> | <b>12</b> |

**Nous tenons à souligner quelques points importants :**

- **Dérogations pour la liste :** toute demande de dérogation doit être faite avant le 21/11/2014 par écrit auprès de la CNA slalom ([cna-slalom@ffck.org](mailto:cna-slalom@ffck.org)). Une analyse collégiale avec l'ensemble de la CNA slalom sera faite.
- **Pour les futurs cadets 1<sup>ère</sup> année au 1/01/2015 :** Les futurs annexes (sortie prévue fin 2014) prévoient d'intégrer les cadets 1<sup>ère</sup> année qui rentrent dans le quotas de points N2 en plus des quotas prévus dans les actuelles annexes.

Les listes définitives seront publiées le 27/11/2014.

En cas de questions ou d'interrogations, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement,

Xavier JOURDAIN – Président de la CNA Slalom  
Tél. : 06 14 56 05 14 - Mail : [xjourdain@ffck.org](mailto:xjourdain@ffck.org)